

DEL\_220921\_11

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **OBJET : Modification du tableau des effectifs et des emplois**

Madame la Présidente de séance expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L332-8 à 332-14,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le budget de la Collectivité,

Vu le tableau des effectifs et des emplois,

- 1- Service de livraison de repas à domicile : considérant le départ à la retraite le 1<sup>er</sup> mars 2022 d'un collaborateur exerçant les fonctions de livreur des repas au domicile des personnes âgées relevant du grade d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 30h30 hebdomadaires qu'il convient de remplacer par un agent relevant du grade d'agent social à temps non complet à raison de 30h30 hebdomadaires,
- 2- Résidence autonomie « les Ursules » :
  - considérant la volonté de la collectivité de favoriser le déroulement et la progression de carrière de ses agents, dès lors que ces derniers justifient d'une valeur professionnelle reconnue et que leur grade d'avancement est en cohérence avec leurs missions et les besoins de la collectivité,  
Considérant la nécessité de faire évoluer le tableau des effectifs pour pourvoir à ces avancements,
- 3- Pôle Animations Seniors : considérant le départ à la retraite le 10 mars 2022 d'un collaborateur exerçant les fonctions d'agent administratif relevant du grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire à temps complet qu'il convient de remplacer par un agent relevant du grade d'adjoint administratif à temps complet,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- Service de livraison de repas à domicile : la création au tableau des effectifs et des emplois d'un poste d'agent social titulaire à temps non complet à raison de 30 heures 30 minutes hebdomadaires pour assurer les fonctions d'agent en charge du portage des repas au domicile des personnes âgées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022,



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

-----  
Ville de THONON-les-BAINS

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

-----  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil d'Administration

### Administrateurs :

En exercice : 11  
Présents : 8  
Absents : 3  
Pouvoirs : 2  
Votants : 10

-----  
Réunion du mercredi 21 septembre 2022

*L'an deux mille vingt deux, le mercredi 21 septembre, à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le 14 septembre deux mille vingt deux, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de Madame Nicole JAILLET, Vice-Présidente du CCAS.*

### Etaient présents,

*MM. les membres élus :* Mme Nicole JAILLET, Mme Véronique VULLIEZ, M. Jean DORCIER, Mme Catherine PERRIN, Mme Sophie PARRA D'ANDERT.  
*MM les membres nommés :* Mme Johanne CHIEUX, Mme Mireille DUNOYER, Mme Nicole GERARD.

### Etaient absents excusés,

*MM. les membres élus :* M. Christophe ARMINJON.  
*MM. les membres nommés :* M. Philippe ABRAHAM, Mme Brigitte RAMBAUT.

### Pouvoirs :

M. Christophe ARMINJON à Mme Nicole JAILLET.  
Mme Brigitte RAMBAUT à Mme Johanne CHIEUX

### Secrétaire de Séance

Mme Stéphanie CROSET, directrice du CCAS.


- Résidence autonomie « les Ursules » :
  - La création d'un poste d'infirmier soins généraux hors classe titulaire à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022,
  - La création d'un poste d'agent social principal de 2eme classe titulaire à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022,
- Pôle Animations Seniors : la création au tableau des effectifs et des emplois d'un poste d'adjoint administratif titulaire à temps complet pour assurer la fonction d'agent administratif à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022,

Le tableau des effectifs et des emplois du Centre Communal d'Action Sociale sera modifié en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des présents et pouvoirs, sur proposition de Madame la Présidente de Séance, les propositions présentées.

Les signatures des Administrateurs figurent dans le registre, au feuillet des clôtures de séance.

Le secrétaire de séance,  
Stéphanie CROSET



Le Président du C.C.A.S.,  
Christophe ARMINJON



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Président du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans ce délai ou à compter de la réponse du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

**Publié sur le site internet  
de la commune le 28  
septembre 2022**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-267410207-20220927-DEL\_220921\_11-DE  
en date du 27/09/2022 ; REFERENCE ACTE : DEL\_220921\_11